



TERNOISCOM

— TERRE D'AVENIR —

Herlin le Sec, le 27 mars 2023

Monsieur Marc BRIDOUX
Président de la Communauté de Communes du TERNOIS
Maire de Hautecloque

A /

Préfecture du Pas-de-Calais
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité
Publique et de l'Environnement
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9

OBJET : Installations Classées
Affaire suivie par : Céline PLATAUX-CHEVILLON

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre courrier en date du 27 février 2023 et reçu dans nos services le 03 mars 2023, j'ai l'honneur de vous informer que nous ne voyons aucun inconvénient sur l'exploitation de 7 aérogénérateurs et deux postes de livraison situés sur les communes de Fortel en Artois et Villers l'Hôpital par la Société BORALEX EXTENSION FORTEL.

La Communauté de Communes du Ternois émet donc un avis favorable sur ce projet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Marc BRIDOUX



ADMINISTRATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERNOIS
8, Place du Président Mitterrand - 62130 SAINT-POL-SU
Tél. : 03 21 41 98 45 - Fax. : 03 21 04 08 24
Mail : contact@ternoiscom.fr - Site : www.ternois.com



TernoisCom a déménagé
Nouvelle adresse :
Parc des Moulins
400, rue de Maisnil
62130 Herlin-le-Sec

